

# **COMMISSION NATIONALE** **DES JEUNES**

**PROCOLE**  
**de Formation,**  
**d'Evaluation**  
**et de Certification**  
**des JEUNES JUGES.**

# SOMMAIRE

<b>PREAMBULE</b>	<b>p3</b>
→ Pourquoi un Protocole ?	
→ Le Projet Jeune Juge	
→ Les niveaux de formation	
→ Le continuum de formation	
→ Le devenir du Jeune Juge	
<b>LES ACTEURS DE LA FORMATION ET DE L’EVALUATION</b>	<b>p5</b>
→ Les référents	
→ Les formateurs	
→ Les tuteurs	
<b>LA FORMATION</b>	<b>p6</b>
→ Formation départementale	
→ Formation régionale	
→ Formation nationale	
<b>LES MODALITES D’EVALUATION</b>	<b>p7</b>
→ Au niveau départemental	
→ Au niveau régional	
→ Au niveau national	
<b>LA CERTIFICATION</b>	<b>p9</b>
→ Le Jeune Juge Départemental	
→ Le Jeune Juge Régional	
→ Le Jeune Juge Fédéral	
<b>SAISIE DANS SIFFA-AFS</b>	<b>p9</b>
<b>LE DEVENIR DU JEUNE JUGE FFA EN U18 (Cadet)</b>	<b>p10</b>
<b>LES PASSERELLES SCOLAIRES/FFA POUR LES U14 (BE) – U16 (MI)</b>	<b>p10</b>

## PREAMBULE

### POURQUOI UN PROTOCOLE ?

- Un outil mettant en valeur la formation de l'athlète
- Un support de formation en territoire, partagé avec les formateurs de Jeunes Juges.
- Un outil d'échanges et d'équivalence avec les Fédérations Scolaires.
- Un outil garantissant le niveau de formation pour accéder au Jury Adulte.

Dans le contexte de la politique des jeunes de la FFA et du Pass Athlé, un cadre spécifique est donné pour les jeunes qui souhaitent devenir juge de compétition.

Ce cadre est défini ci-dessous au travers des missions des acteurs de la formation et de l'évaluation des Jeunes Juges ainsi que par les procédures d'évaluation et de certification.

Le dernier paragraphe évoquant le devenir du Jeune Juge passant cadet et son intégration dans la filière Jury de l'Athlétisme.

### LE PROJET JEUNE JUGE

#### ***DONNER UNE DIMENSION EDUCATIVE A LA PRATIQUE DU JEUNE ATHLETE.***

Pour la FFA, il s'agit de permettre au jeune sportif d'accéder à une culture et une pratique citoyenne de l'athlétisme. De 12 à 15 ans, en parallèle à son parcours sportif (courir, sauter, lancer, marcher), le jeune adolescent pourra enrichir sa culture athlétique en suivant la formation de Jeune Juge lui permettant d'acquérir

#### **Le « Savoir Juger ».**

Ainsi, en s'engageant dans la formation de **Jeune Juge**, le jeune athlète va :

- s'initier aux responsabilités, prendre des initiatives et des décisions.
- acquérir des connaissances et compétences nécessaires à sa fonction de Jeune Juge mais également utiles dans sa pratique personnelle en compétition.
- vivre et pratiquer l'Athlétisme autrement et se former à la vie associative.

### LES NIVEAUX DE FORMATION ET DE CERTIFICATION

Il existe trois niveaux :

- le niveau départemental donnant la qualification de Jeune Juge Départemental (**JJD**).
- le niveau régional qui attribue la qualification de Jeune Juge Régional par spécialité (**JJR...**).
- le niveau national attribuant la qualification de Jeune Juge Fédéral par spécialité (**JJF...**).

## LE CONTINUUM DE FORMATION

Le 1<sup>er</sup> niveau vise une formation **accessible à tous et vécue comme athlète**, basée sur des règles simples et communes **aux pratiques des jeunes** des catégories Benjamins et Minimes. Ce premier niveau contribue à l'éducation globale et généraliste de l'athlète comme Jeune Juge.

Le 2<sup>ème</sup> niveau engage le Jeune Juge dans une formation par spécialité (juge départs - juge courses - juge chrono manuel et lecteur de photo d'arrivée - juge sauts - juge lancers). Il va vivre de nouvelles expériences pratiques lui permettant d'approfondir ses connaissances des règlements et d'acquérir des « savoir-faire » de terrain de plus en plus maîtrisés. Le Jeune Juge va s'affirmer dans son jugement **sous la responsabilité du Juge adulte** (son tuteur-formateur en compétition).

Le but est de lui donner envie de s'engager dans la prise de responsabilités et l'action associative. Cette formation doit favoriser l'intégration du jeune juge dans les jurys. Lors de cet apprentissage, **le Jeune Juge aide l'officiel adulte dans sa fonction et découvre progressivement « LE SAVOIR JUGER ».**

Le 3<sup>ème</sup> niveau permet au Jeune Juge de poursuivre son apprentissage en vue de devenir autonome dans un jury et de s'affirmer pleinement dans toutes les situations de jugement **mais toujours sous la responsabilité et le regard bienveillant de l'adulte.**

## LE DEVENIR DU JEUNE JUGE : INTEGRATION DANS LA FILIERE JURY

Considérant la qualification de Jeune Juge comme une étape dans sa formation de Jeune ATHLETE (U14 Benjamin-U16 Minime), il est logique de lui proposer en devenant cadet d'entrer dans la famille JURY et de devenir un OFFICIEL à part entière en validant un ou plusieurs modules qui le mettent devant ses RESPONSABILITES de « JUGE ».

Le jeune a été formé et certifié pour ses connaissances et compétences dans le domaine du jugement mais sans responsabilité individuelle et toujours en étant sous « l'autorité éducative » et la responsabilité de l'adulte. **Quand il devient U18 CADET, il doit pouvoir s'affranchir du tutorat de l'adulte et mettre en œuvre ses connaissances et compétences en toute autonomie.**

**De fait, il passe sous la responsabilité des COT, commissions d'officiels techniques.**

En validant le module « Responsabilité et éthique » de l'OFA, le Jeune Juge Régional, **obtiendra la qualification de Juge-assistant.**

Le Jeune Juge Fédéral, ayant validé les modules « Responsabilité et éthique » et « Prise de responsabilité du Jeune Juge », obtiendra la qualification de **Juge.**

Ces nouvelles qualifications permettront ainsi aux Jeunes Juges **d'intégrer la filière JURY d'athlétisme.**

# LES ACTEURS DE LA FORMATION ET DE L'ÉVALUATION

## LES REFERENTS

- Les référents de la Commission Nationale des Jeunes ayant pour mission :
  - la proposition et l'harmonisation des formations ainsi que le suivi des Jeunes Juges en compétition nationale ;
  - la participation aux commissions mixtes scolaires ;
  - l'élaboration des examens et de la certification du niveau national ;
  - la formation des « Formateurs de Jeunes Juges ».
- Un référent (ou deux référents) issu(s) de la commission des officiels ou de la commission régionale des jeunes dans chaque ligue, ayant pour mission :
  - l'harmonisation des formations et le suivi des Jeunes juges,
  - la coordination des formateurs-examineurs des ligues,
  - la participation aux commissions mixtes scolaires,
  - la certification du niveau régional,
  - la participation à la certification nationale à la demande de la CNJ,
  - les relations avec la CNJ.
- Un référent-formateur reconnu par département avec pour mission :
  - la mise en place des formations départementales et des contenus de formation,
  - l'accompagnement des jeunes juges en formation et leur évaluation,
  - la certification du niveau départemental.
- Un référent- formateur, si possible, dans chaque club avec pour mission :
  - l'accompagnement des jeunes juges en formation théorique et pratique,
  - le suivi des jeunes juges en compétition,
  - la formation continue et le suivi des Jeunes Juges dans le club.

## LES FORMATEURS

- Des formateurs-examineurs Jeunes Juges de ligue reconnus ayant pour mission :
  - la prise en charge des formations théoriques et pratiques,
  - le suivi des jeunes juges en formation,
  - l'évaluation régionale (écrite et pratique).
- Des formateurs-examineurs de Jeunes Juges par département ayant comme mission :
  - la prise en charge des formations théoriques et pratiques,
  - le suivi des jeunes juges en formation,
  - l'évaluation départementale (écrite et pratique).

## LES TUTEURS

- Mission essentielle d'un accompagnement de proximité du Jeune en club, lors des compétitions et auprès des formateurs ou référents.

## LA FORMATION U14 (BE) ET U16 (MI)

### FORMATION DEPARTEMENTALE

- Le premier niveau de formation est assuré pour TOUS dans le cadre des entrainements d'athlètes, des compétitions locales (Défi-Athlé...)
- Puis une formation théorique, si possible en présentiel, assurée par l'équipe de formateurs s'appuiera sur :
  - des mises en situation pratique,
  - des contenus proposés sur la plateforme fédérale « Athlé formation »,
  - et autres supports des formateurs locaux, départementaux et régionaux,
  - les sessions de formation **doivent être spécifiques** aux jeunes et dissociées des formations adultes.
- Une formation pratique avec un formateur-tuteur, sur des compétitions (hors kid-athlé ou U12)  
Un athlète peut aussi participer comme jeune juge à la compétition, à la condition obligatoire d'avoir un temps effectif suffisant (au moins 2 ateliers complets).

Au niveau départemental, le jeune juge doit juger sur l'ensemble des spécialités (courses, sauts et lancers)

### FORMATION REGIONALE

- Une formation théorique, si possible en présentiel, assurée par l'équipe de formateur régionaux s'appuiera sur :
  - des mises en situation pratique,
  - des contenus proposés sur la plateforme fédérale « Athlé formation »,
  - et autres supports des formateurs locaux, départementaux et régionaux,
  - la formation se fera par spécialité (courses-sauts-lancers-départs- chrono manuel et lecteur de photo),
  - les sessions de formation **doivent être spécifiques** aux jeunes et dissociées des formations adultes.
- Une formation pratique avec un formateur-tuteur, sur des compétitions (hors kid-athlé ou U12) :
  - un athlète peut aussi participer comme jeune juge à la compétition, à la condition obligatoire d'avoir un temps effectif suffisant (au moins 2 ateliers complets) ;
  - au niveau régional, le jeune juge doit juger sur la spécialité choisie (courses, chrono manuel et lecteur de photo d'arrivée, sauts, lancers, et départs).

### FORMATION FEDERALE

- Une formation pour l'examen fédéral est à l'initiative des référents régionaux, qui peuvent s'appuyer sur tous les supports existants sur la plateforme « Athlé formation »

# LES MODALITES D'EVALUATION

## NIVEAU DEPARTEMENTAL

### 1<sup>er</sup> Niveau : le Jeune Juge Départemental (JJD)

- **Un examen écrit sur 20 points**
  - L'évaluation écrite du niveau départemental doit être **simple et accessible** à tous les athlètes se faisant par un questionnement sur des règles simples et communes **aux pratiques** des jeunes en FFA et chez les scolaires.
  - Le contenu de l'examen  
**Questionnaire généraliste de type vrai ou faux**, ne présentant pas de difficultés majeures.
  - Évaluation portant sur 20 questions à un point (4 en courses, 4 en chrono manuel, 4 en sauts, 4 en lancers, 4 en départs)
  - Il se déroule à l'issue de la session de formation et porte sur les thèmes abordés en formation.
  - L'examen est corrigé par le ou les **formateurs-examineurs**
- Une évaluation pratique formatrice sur le terrain
  - Dans au moins 3 pratiques différentes obligatoires en compétition (1 dans les courses, 1 en sauts et 1 dans les lancers).
  - Validée, sur une fiche de suivi, par le directeur de réunion, un formateur-examineur ou le référent départemental.
  - Un Jeune Juge peut être athlète, à condition qu'il participe à au moins 2 ateliers/2 missions distinctes comme Jeune Juge.

## NIVEAU REGIONAL

### 2<sup>ème</sup> Niveau : le Jeune Juge Régional (JJR)

- **Un examen écrit sur 20 points**
  - L'évaluation écrite se faisant avec un **Questionnaire par spécialité** (courses, chrono manuel et lecteur de photo d'arrivée, sauts, lancers, départs) proposé lors d'une journée régionale, en compétition, en stage ou lors d'une session d'examen.
  - **L'examen écrit doit être programmé après un minimum d'interventions sur le terrain**
- Le contenu de l'examen écrit : un questionnaire, dans sa présentation, du plus simple au plus complexe.
  - Questions de type vrai – faux et QCM (questions à choix multiples) note / 6 pts
  - Questions simples (réponses à rédiger) note / 7 pts
  - Tableaux simples sur les caractéristiques d'engins, de courses, de départs, de haies et des tableaux simples de classement en courses et concours note / 7 pts
  - Les examens sont corrigés par 2 voire 3 correcteurs.
- **Une évaluation pratique validée sur la fiche de suivi**, dans la même spécialité que l'examen écrit.
  - En premier lieu, sur au moins 3 compétitions avec évaluation formative de type :  
Très bien – Satisfaisant – Moyen – Insuffisant, assurée par le responsable du jury, un **formateur-examineur Jeune Juge** ou un référent JJ de ligue

Un Jeune Juge peut être athlète, à condition qu'il participe à au moins 2 ateliers/2 missions distinctes comme Jeune Juge.

Et au final lors d'une compétition régionale **en extérieur**, évaluation certificative par le référent régional Jeunes Juges ou un formateur-examineur JJ. Evaluation notée sur 20.

- Le Jeune Juge doit juger sur 2 ateliers différents pour les lancers (en cage et hors cage), en sauts (sauts verticaux et sauts horizontaux), en courses (juges aux arrivées et commissaires de courses), chronométreur (chrono manuel et lecteur de photo d'arrivée) et dans les 3 fonctions de l'équipe des départs (starter, starter de rappel, aide-starter).  
De plus, il devra occuper différents postes dans sa fonction (juge à la prise de mesure, secrétaire, juge à la validation avec les drapeaux, préposé à l'anémomètre...)
- **Un Jeune Juge ne peut être athlète lors de cette compétition régionale certificative.**

## **NIVEAU NATIONAL**

### **3<sup>ème</sup> Niveau : le Jeune Juge Fédéral (JJF)**

- **Un examen écrit sur 20 points**
  - L'évaluation écrite se faisant avec un **Questionnaire par spécialité** (courses, chrono manuel et lecteur de photo d'arrivée, sauts, lancers, départs) proposé lors de la **1<sup>ère</sup> journée** des deux compétitions nationales minimales : Finale nationale Equip'Athlé et les Pointes d'Or.
    - QCM (questions à choix multiples) : note / 6 pts
    - Questions complexes (réponses à rédiger) : note / 7 pts
    - Tableaux complexes sur les caractéristiques d'engins, de courses, de haies, de départs et des tableaux complexes de classement en courses et concours. note / 7 pts
  - Les examens sont corrigés par 2 voire 3 correcteurs.
- **Une évaluation pratique notée sur 20 points**
  - Lors de la compétition nationale, le Jeune Juge jugera sur au moins 2 ateliers différents pour les lancers (en cage et hors cage), pour les sauts (sauts verticaux et sauts horizontaux), en courses (juges aux arrivées et commissaires de courses), chronométreur (chrono manuel et lecteur de photo d'arrivée) et dans les 3 fonctions de l'équipe des départs (starter, starter de rappel, aide-starter). De plus, il devra occuper différents postes dans sa fonction (juge à la prise de mesure, secrétaire, juge à la validation avec les drapeaux, préposé à l'anémomètre...)
  - Ses compétences seront évaluées et notées sur 20 par le(s) référent(s) des Jeunes Juges de la compétition avec les appréciations du chef de jury.
  - **Un Jeune Juge ne peut être athlète lors des compétitions nationales certificatives.**



## LA CERTIFICATION

Le protocole de certification est de la responsabilité de la CNJ, au niveau régional et départemental. Sa mise en œuvre sera de la responsabilité du référent issu d'une commission des jeunes ou des officiels.

- **Obtention du 1<sup>er</sup> niveau** : « Qualification de Jeune Juge Départemental » (JJD)

Deux conditions sont à remplir :

- 1/ note  $\geq 10$  au questionnaire généraliste,
- 2/ participation à 3 compétitions différentes obligatoires (courses, sauts et lancers), Participations validées par la signature de la fiche de suivi pratique.

*NB : pas de compétition de type Kid's athlé ni U12*

- **Obtention du 2<sup>ème</sup> niveau** : « Qualification de Jeune Juge Régional » (JJRS-JJRC-JJRL-JSTR-JCHR)

Trois conditions sont à remplir :

- 1/ avoir validé la certification départementale ;
- 2/ avoir une moyenne des notes d'examens (écrit et pratique)  $\geq 12$  ;  
*Notes éliminatoires : inférieure à 10/20 à l'examen écrit et inférieure à 12/20 à la pratique*
- 3/ participer à 4 compétitions : 3 formatives et 1 certificative, participations validées par la signature de la fiche de suivi pratique.

- **Obtention du 3<sup>ème</sup> niveau** : « Qualification de Jeune Juge Fédéral » (JJFS-JJFC-JJFL-JSTF-JCHF)

Quatre conditions sont à remplir :

- 1/ être de la catégorie U16 (MI) ;
- 2/ avoir validé la certification régionale dans la spécialité ;
- 3/ avoir la moyenne des notes d'examens (écrit et pratique)  $\geq 14$  ;  
*Notes éliminatoires : inférieure à 12/20 à l'examen écrit et inférieure à 13/20 à la pratique*
- 4/ le jeune juge devra être présent sur toute la durée de la compétition et s'acquitter des obligations du juge en compétition.

## SAISIE DANS LE SI-FFA AFS

### Compilation des résultats

- Pour les examens départementaux et régionaux, le référent Jeune Juge donne les informations pour renseigner le SI-FFA des réussites des jeunes juges.
- Pour l'examen national :  
Un référent National de la CNJ renseigne le SI-FFA après validation.

## LE DEVENIR DU JEUNE JUGE FFA EN U18 (Cadet)

- Un jeune certifié Jeune Juge Régional qui devient U18 (Cadet) obtient par équivalence la qualification **d'Assistant**, à la condition de suivre la formation du module Jury : « Responsabilité et Ethique »
- Un jeune certifié Jeune Juge Fédéral qui devient U18 (Cadet) obtient par équivalence la qualification **de Juge**, à la condition d'avoir validé le module Jury : Responsabilité et Ethique et le module : « prise de responsabilité du JJ » qui sera évalué sur une compétition

*NB : le responsable de la COT sera en charge de renseigner le SIFFA-AFS sur demande du club du Jeune Juge concerné.*

## LES PASSERELLES SCOLAIRES/FFA POUR LES U14 (BE) ET U16 (MI)

EQUIVALENCES DES DIPLOMES DES JEUNES JUGES SCOLAIRES/JEUNES JUGES			
SCOLAIRES	Jeune Juge Départemental	Jeune Juge Régional spécialité	Jeune Juge National spécialité
<b>Equivalences*</b>	↓	<b>Equivalences*</b>	↓
<b>FFA U14 (BE)</b>	Jeune Juge Départemental	Jeune Juge Régional spécialité	
<b>FFA U16 (MI)</b>	Jeune Juge Départemental	Jeune Juge Régional spécialité	Jeune Juge National spécialité
<p>(*) <b>Conditions d'obtention pour le Jeune Juge Scolaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Justifier de sa qualification de Jeune Juge scolaire (niveau et spécialité pour les niveaux régional et national)</li> <li>- Etre licencié FFA</li> <li>- Avoir jugé dans 2 compétitions FFA. Pour les niveaux régional et national, avoir jugé dans sa spécialité</li> <li>- Faire la demande auprès de la Commission des Officiels Techniques et/ou de la Commission Jeunes Juges du niveau concerné</li> </ul>			

**Le 30 juillet 2023**

Les référents Jeunes Juges

Gilles BEULAIGNE  
Jérémy BONTEMPS  
Stéphanie MALLET  
Jean-Luc MARTIN

La Présidente de la CNJ

Bénédicte ROZE